



Retrouvez tous nos communiqués sur



[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

Suivez nos actualités



@Ordre\_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 7 février 2020

## Vente en ligne de médicaments : l'Ordre préoccupé par les risques que présente le projet de loi « simplification » pour la sécurité des patients

**Le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, porté par le ministère de l'économie et présenté ce mercredi en conseil des ministres, modifie les règles relatives à la vente en ligne de médicaments. Le texte va bien au-delà de mesures de simplification et soulève un certain nombre de questions et d'incertitudes sur le sujet essentiel de la sécurisation de l'accès aux médicaments. Préoccupé, l'Ordre national des pharmaciens a immédiatement attiré l'attention du Premier ministre et de la ministre des Solidarités et de la Santé pour leur demander le retrait de cette mesure afin de poursuivre les discussions.**

L'Ordre, n'est pas opposé à la vente en ligne de médicaments dans les conditions actuelles mais s'inquiète de l'introduction dans le code de la santé publique de la notion de plateforme et de local déporté. Si un nouveau mode de fonctionnement devait être instauré, il doit être défini avec précision afin d'apporter aux patients les mêmes garanties pour la santé publique qu'aujourd'hui.

Dans ses termes, le texte est imprécis, tant pour les patients que pour les pharmaciens, et soulève des interrogations : Quel contrôle pourra avoir le pharmacien sur un local à distance, qui plus est avec une présence pharmaceutique limitée ? Quelles garanties de sécurité des données personnelles ? Quelle traçabilité du médicament par le pharmacien à toutes les étapes ? Le projet de texte ne donne aucune précision sur ces points.

Alors même que certains médicaments de prescription médicale facultative reviennent derrière le comptoir pour renforcer le conseil pharmaceutique et éviter le mésusage, développer une nouvelle forme d'offre à distance apparaît contradictoire et non sans risque pour la santé publique.

Quant à la réduction du nombre de pharmaciens adjoints, celle-ci serait incohérente avec le besoin accru de conseil pharmaceutique, d'accompagnement des patients, et de la proximité apportée par les officines dans les territoires.

Pour Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : « *Alors que la population souhaite plus de lien direct avec les professionnels de santé de premier recours et de conseil personnalisé, ce projet de loi ne répond pas à leurs attentes.* »

L'Ordre, mobilisé pour préserver la sécurité des patients, réitère sa demande de retrait de la mesure et souhaite une concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble de la profession.

### CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

[dircom@ordre.pharmacien.fr](mailto:dircom@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 76

**PRPA**

**Danielle Maloubier** [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)

**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98